

Questions orales

● (1110)

[Traduction]

LA SANTÉ

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN SERVICE DE PROTECTION
CONTRE L'AMIANTOSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné les découvertes récentes concernant le nombre alarmant de travailleurs dont le décès est imputable à une affection consécutive à l'inhalation de poussière d'amiante, je propose, avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters):

Que le gouvernement envisage la création immédiate, au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, d'un service de protection contre les affections consécutives à l'inhalation de poussière d'amiante analogue à celui qui existe déjà pour la protection contre les radiations, et que la Chambre exhorte ce service à présenter à la conférence des sous-ministres de la Santé qui se tient en ce moment, une proposition visant à donner, dans les négociations fédérales-provinciales, une grande priorité à l'étude de normes uniformes quant aux risques que comporte l'absorption de fibres d'amiante.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

* * *

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALESDÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LE
NOUVEAU-BRUNSWICK

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 19 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada 1970, je dois déposer sur le Bureau de la Chambre un exemplaire certifié du rapport de 1975 de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nouveau-Brunswick.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

LE REJET DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION PAR LE
CABINET DANS LE CAS DES POSTIERS—LA QUESTION DES
EXIGENCES DU PROGRAMME

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Comme le gouvernement, au moment d'appuyer le contrat négocié par le Syndicat national des postiers et lui-même, a manifestement appliqué des normes différentes de celles sur lesquelles la Commission de lutte contre l'inflation a fondé son jugement concernant ce contrat et les conflits en cours ailleurs au Canada, que compte

[M. l'Orateur.]

faire le gouvernement pour se rallier aux exigences de son programme de réglementation et pour assurer aux Canadiens l'égalité devant la loi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): La raison pour laquelle le gouvernement n'a pas accepté l'opinion ou la décision de la Commission de lutte contre l'inflation au sujet du règlement accordé aux postiers était énoncée très clairement dans la déclaration publiée tard hier soir. Nous ne croyons pas que cette décision du gouvernement compromette en aucune façon le programme anti-inflationniste.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: A notre avis, pendant la présente période de transition, il y aura bien des problèmes très difficiles à résoudre; aussi devons-nous faire preuve d'une certaine souplesse pendant cette période durant laquelle nous devons traiter tantôt de contrats signés avant le 14 octobre et tantôt de contrats signés après cette date.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'orateur, Oh! quels crimes l'on va commettre dans l'intérêt de la souplesse!

M. Macdonald (Rosedale): Comme votre virage de 180 degrés.

Des voix: Oh!

M. Crouse: Voyez donc qui parle de virage de 180 degrés!

M. Stanfield: Ne tenez pas compte de ces accusations malhonnêtes, de ce petit personnage qui évolue sur la scène nationale, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je veux demander au premier ministre suppléant, faisant abstraction du besoin que le ministre des Finances sent de recourir à des accusations malhonnêtes...

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant ne peut vraiment pas croire que la décision prise hier soir n'a pas ruiné la crédibilité et la réputation de la Commission de lutte contre l'inflation, étant donné les positions qu'elle avait adoptées auparavant. J'aimerais demander au premier ministre suppléant ce que le gouvernement compte faire pour rétablir la crédibilité de la Commission, afin que les Canadiens puissent accepter ses décisions?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que le chef de l'opposition a dit de la Commission de lutte contre l'inflation. Je me permets de dire au chef de l'opposition que les Canadiens en général souhaitent, comme la plupart des députés, que la Commission pêche par excès de sévérité. C'est ce qui est arrivé dans ce cas-ci: il ne s'agit pas d'une erreur du tout. Tant qu'à prendre des décisions, nous souhaitons qu'elles favorisent l'austérité. Dans le cas qui nous occupe, les négociations avec les postiers se sont déroulées dans un climat tel qu'il serait contraire à l'intérêt de revenir sur la convention, et cela m'étonnerait que le chef de l'opposition pense le contraire.